

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2010039

Signataire : MD

OBJET : Pour un droit de vote et d'éligibilité aux élections locales pour tous.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2121 – 29 du Code générale des collectivités territoriales et plus particulièrement l'alinéa 4 relatif aux vœux sur tous les objets d'intérêt local,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

DELIBERE :

ADOpte le vœu du conseil Municipal pour un droit vote et d'éligibilité aux électeurs locaux pour tous, tel que ce vœu figure en annexe de la présente délibération.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 24/12/2010

Publié le : 23/12/2010

Certifie exécutoire le : 24/12/2010

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué